

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-53

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro CA28 0023-53 intitulé :

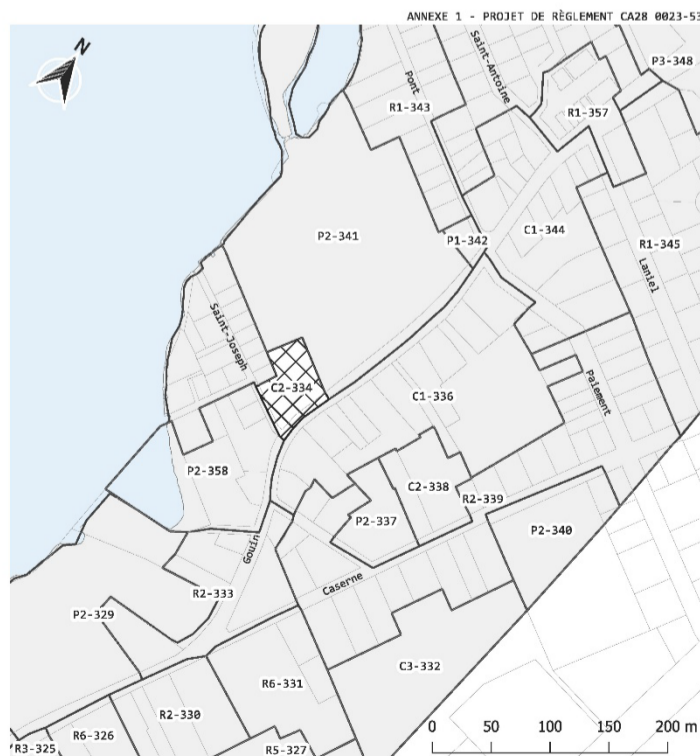
RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA28 0023 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « R4 MULTIFAMILIALE, CATÉGORIE B » PERMETTANT LES BÂTIMENTS DE 7 LOGEMENTS ET PLUS À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C2-334

AVIS est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 mai 2026, le premier projet de règlement numéro CA28 0023-53, intitulé tel que ci-dessus ;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le **2 juin 2026 à 19 h** à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1) ;
3. QUE le projet de règlement vise à modifier le Règlement de zonage (CA28 0023) de manière à :

Numéro article(s)	Sujet/catégorie	Description	Approbation référendaire	Zone(s) visée(s)/Classes d'usage
1	Grille des usages et normes	Ajouter à la grille des usages et normes de la zone C2-334 : <ul style="list-style-type: none"> • R4 Multifamiliale, catégorie B (7 logements et plus) 	Oui	C2-334

4. QUE le premier projet de règlement numéro CA28 0023-53 vise la zone C2-334 tel qu'indiqué ci-bas :



4. QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par la mairesse) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;
5. QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;
6. Que le premier projet de règlement numéro CA28 0023-53 peut être consulté à la mairie d'arrondissement située au 350, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site internet de l'arrondissement.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
ce 22 mai 2026**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza